

# TMC: Votre chien est-il concerné?

Votre chien  
pèse plus de  
25 kg?

Et il mesure  
56 cm ou plus  
au garrot?

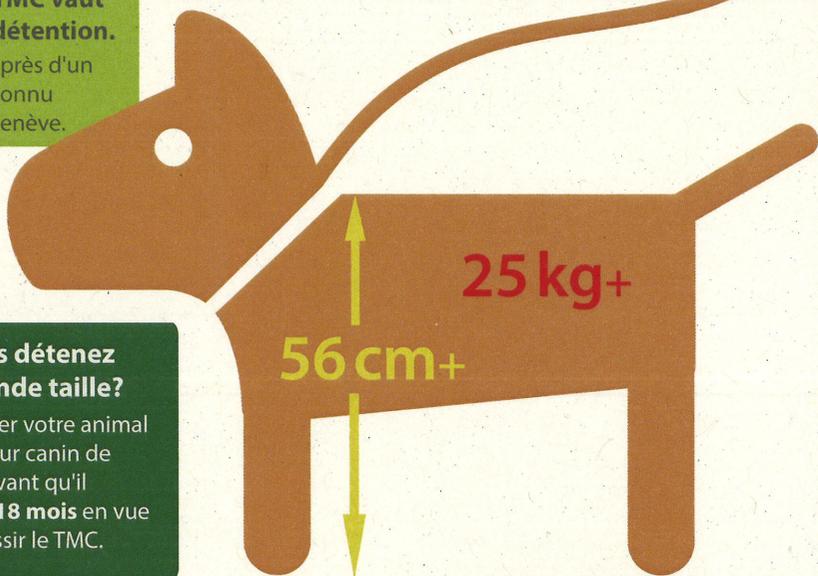
Le Test de maîtrise et de comportement (TMC) est obligatoire dès l'âge de 18 mois.

L'attestation de TMC vaut  
autorisation de détention.

Ce test s'effectue auprès d'un  
éducateur canin reconnu  
dans le canton de Genève.

Que faire si vous détenez  
un chien de grande taille?

Vous devez annoncer votre animal  
auprès de l'éducateur canin de  
votre choix, et ce, avant qu'il  
n'atteigne l'âge de **18 mois** en vue  
de passer et de réussir le TMC.



Liste des  
éducateurs canins et  
des cours à Genève



[www.ge.ch/c/scav](http://www.ge.ch/c/scav)



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

POSI TENDRÁS LUX